



Association Internationale des Anciens du Conseil de l'Europe

Procès-verbal de la 40^{ème} Assemblée Générale de l'Association internationale des Anciens du Conseil de l'Europe (AIACE) (14 juin 2019)

1. Ouverture de l'Assemblée Générale

La liste des membres ayant participé à l'Assemblée générale se trouve en annexe I.a.

La liste des membres qui se sont excusés se trouve en annexe I.b.

Le Président, John Parsons, ouvre la séance à 9h38 et souhaite la bienvenue à tous les participants et en particulier à la Secrétaire Générale adjointe, **Gabriella Battaini-Dragoni**, au Directeur Général de l'Administration et des Finances, **Francis Dangel**, à la Directrice des Ressources Humaines, **Louise Barton**, au Chef du Service de la Gestion administrative, sociale et financière des agents,, **Alejandro Zamorano**, au Chef de l'Unité des pensions et des assurances sociales, **Patrick Buchmann**, à l'Assistante Sociale, **Thérèse Bruntz**, au Président de l'Association des agents pensionnés de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (APCEB), **Ahmet Kizil**, accompagné de **Michèle Meunier**, Vice-Présidente du Bureau de l'APCEB, ainsi qu'à **Yannick Troadec**, Vice-Président du Comité du Personnel, qui remplace la Présidente, **Nathalie Verneau**, empêchée. En l'absence de la Présidente du CdP, le point 4 de l'ordre du jour sera supprimé.

Par la suite il lit la liste des agents actifs et pensionnés décédés depuis juin 2018 et demande d'observer une minute de silence en leur mémoire : Jacques DUCOIN, Pascaline SCHNEIDER, Régis SEILER, Paul HEILLY, George ILOFF, Paul GHYSEL, Annie ROTT, Mehmet ONAT, Violette STOLL, Sevine ERCMAN, Suzanne LAFUMA, Emmanuel LOPEZ, Marthe TRENDEL, Evelyne KIEFFER, Sonia PARAYRE, Arthur HORTON, Pascal KUSTNER, Rolf WINTERFELD, Yvonne WEIBEL, Elisabeth POPRAWSKI, Charles KOHLER.

2. Adoption de l'Ordre du jour

La Présidente du Comité du personnel sortant étant empêchée, l'assemblée décide de supprimer le point 4 du projet d'Ordre du jour, lequel, ainsi amendé, est adopté (voir annexe II).

3. Intervention de la Secrétaire Générale adjointe, Gabriella Battaini-Dragoni

« Monsieur le Président, Chers collègues,

Laissez-moi tout d'abord vous remercier pour votre invitation. Je suis ravie d'être parmi vous aujourd'hui. Me retrouver parmi ceux qui ont consacré tant d'années à notre Organisation, et qui ont contribué à la développer, est pour moi une source de grande satisfaction que j'espère vous partagez. Vous le savez certainement, le Secrétaire Général et moi-même attachons beaucoup d'importance à l'AIACE et aux bonnes relations que nous entretenons.

- Défis pour le Conseil de l'Europe

Au cours de l'année écoulée, notre Organisation a encore fait face à de nombreux défis. Des poches d'ultranationalisme et de populisme ont fait leur apparition ici et là en Europe ; certains de ces

mouvements ont même remporté des succès électoraux. Ces partis peuvent être hostiles aux valeurs que nous défendons.

Les institutions – notamment les institutions multilatérales – sont considérées comme entravant l'action gouvernementale au lieu d'être saluées pour la protection qu'elles apportent à la population.

Le Secrétaire Général s'est élevé à maintes reprises contre cette manière de penser et a demandé instamment à nos États membres de réaffirmer leur attachement aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'État de droit, en s'appuyant sur le système conventionnel et la Cour européenne des droits de l'homme. Cette menace n'a pas disparu, et il faudra rester vigilant à l'avenir.

Pour ce qui est des aspects qui nous intéressent, la situation en 2019 se caractérise par les faits suivants :

- 70 ans après sa fondation, le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme de notre continent ;
- nos 47 États membres ont tous ratifié la Convention européenne des droits de l'homme, interprétée par la Cour européenne des droits de l'homme, vers laquelle 830 millions de personnes peuvent se tourner en dernier ressort ;
- les gouvernements de toute l'Europe continuent de collaborer de manière constructive pour adopter des normes communes dans de nombreux domaines, et pour les mettre en œuvre, dans l'intérêt des populations qu'ils représentent.

Ainsi que le Secrétaire Général le souligne dans son dernier rapport annuel, la création d'un tel espace juridique commun est « inédite dans l'histoire européenne et dans le reste du monde ». C'est avec raison que nous y sommes attachés.

- Contexte budgétaire actuel

Cependant, comme vous le savez, le Conseil de l'Europe est soumis à des menaces qui ne viennent pas seulement de l'extérieur. Cela fait deux ans que la Fédération de Russie ne paie plus sa contribution au budget du Conseil de l'Europe, en lien avec la situation politique complexe qui prévaut à l'Assemblée parlementaire.

Ce défaut de paiement exerce malheureusement une forte pression sur notre budget. Des plans de contingence ont été établis et seront mis en œuvre à partir de cette année si la Fédération de Russie ne recommence pas à verser sa contribution. Personne ne souhaite que ces mesures soient appliquées. Elles entraîneraient inmanquablement une réduction de nos effectifs et de notre capacité d'action. Cela ne serait dans l'intérêt de personne et nous mettons tout en œuvre pour éviter d'en arriver là. Dans ce domaine aussi, il y a des raisons d'espérer.

Le Secrétaire Général et moi-même, le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire, tous, nous efforçons de trouver une solution à cette crise. Une solution qui soit conforme aux principes de notre Organisation et qui préserve l'unité de notre famille de 47 États, dans laquelle les droits et les devoirs de chaque membre doivent être définis clairement et respectés. Lors de notre session ministérielle d'Helsinki en mai, s'est exprimée la volonté d'avancer. La partie de session de l'APCE, fin juin, sera un autre moment important, au cours duquel j'espère que la Fédération de Russie sera en mesure de présenter ses pouvoirs, de reprendre sa place à l'Assemblée parlementaire et de recommencer à participer et à contribuer pleinement à notre mission.

- L'Avenir

Chers collègues, vous savez combien notre mission est importante. Vous en avez témoigné par votre travail, mais votre présence ici montre que vous croyez toujours dans les valeurs du Conseil de l'Europe. Voici 70 ans que nous œuvrons pour réaliser une union plus étroite entre les pays européens et pour créer un espace où chacun puisse vivre en sécurité et dans la dignité. Si nous avons réussi à faire avancer ces causes, c'est aussi grâce à vous. Dans les années à venir, nous progresserons encore.

À Helsinki, nos 47 gouvernements ont adopté une série de mesures qui permettront d'appliquer nos valeurs pour relever les défis auxquels l'Europe fait face aujourd'hui. À la suite des propositions faites par le Secrétaire Général, il a été décidé d'étudier la possibilité de créer un cadre juridique pour le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle, ainsi que d'examiner les moyens de renforcer l'action contre la traite des êtres humains et d'étendre l'application et les effets de la Charte sociale européenne.

Les participants ont reconnu qu'ils partageaient la responsabilité de la sécurité démocratique en Europe et ont insisté sur la nécessité de renforcer et soutenir la société civile et de garantir l'efficacité continue du système de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Ce ne sont que quelques exemples des engagements qui ont été pris : ils visent tous à appliquer nos valeurs aux problèmes qui se posent aujourd'hui et auxquels nous devons encore faire face demain. Ce que nous avons réalisé en 70 ans ne nous autorise pas à reculer mais doit nous inciter à aller de l'avant. »

En réponse à une question de **Günter Mudrich, la Secrétaire-Générale adjointe** réitère l'importance qu'elle attache à la présence de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe. Ce pays a réagi à la décision de l'Assemblée Parlementaire de suspendre certains droits de la délégation russe par suite de l'annexion de la Crimée, tels que le droit de vote, d'occuper la position de président d'une commission etc. Toute délégation à l'APCE a des droits et des obligations.

A la réunion du Comité des Ministres, qui s'est tenu le 17 mai à Helsinki, les gouvernements des Etats membres se sont prononcés en faveur du maintien de la Russie au Conseil de l'Europe. Une sortie de la Russie du Conseil aurait des conséquences graves pour la population russe qui serait privée des droits d'accès à la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Le Comité des Ministres a adopté à Helsinki un texte proposant à l'Assemblée Parlementaire de développer une approche commune et coordonnée en cas de violation des obligations statutaires ou des valeurs et principes fondamentaux du Conseil de l'Europe par un état membre. Pour faire suite, la Russie envisage de constituer une délégation à l'Assemblée qui devrait présenter ses pouvoirs lors de la partie de session de juin. À cause du non-paiement de la cotisation russe au budget depuis 2017, l'Organisation a dû utiliser sa trésorerie pour continuer à fonctionner. Ce prêt interne devrait être remboursé sur trois ans grâce à un budget diminué et à la mise en œuvre d'un plan de contingence si la Russie ne payait pas sa dette.

En réponse à une question de **Giuseppe Tessari, la Secrétaire Générale adjointe** répond que la Russie a exécuté régulièrement les décisions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme et a payé les victimes. La Russie a établi un ensemble de sept volumes sur les jurisprudences et exécutions des arrêts de la Cour. Une loi adoptée il y a une année et demie et qui soumettrait les décisions de la Cour aux lois internes de la Russie n'a pas été appliquée à ce jour.

A la suite d'autres commentaires par **Caroline Ravaux** et **Andrew Drzemczewski** sur les différentes implications d'un possible retour d'une délégation russe à l'Assemblée Parlementaire au début de la partie de session de juin 2019, **la Secrétaire Générale adjointe** conclut que la situation reste encore incertaine.

Karl-Friedrich Bopp pose la question de l'opportunité d'adopter une déclaration au sujet de ce problème.

Caroline Ravaux estime qu'il n'y ait aucune ouverture de la part de la Fédération de Russie qui continue à exiger de supprimer tout texte du règlement de l'Assemblée relatif à la suspension de pouvoirs, ce que l'Assemblée Parlementaire refuse. Elle propose d'attendre la fin de juin pour prendre une éventuelle décision sur une déclaration.

./.

4. Rapport moral du Président et discussions sur notamment :

- **Réforme du Régime de pension coordonné**
- **Non-ajustement des pensions – recours 2018 et recours 2019**

Le Président, John Parsons, rappelle que le rapport moral, dont le texte intégral figure en annexe III, a été envoyé à tous les membres de l'AIACE, qui ont ainsi eu l'occasion d'en prendre connaissance. Sur proposition du Bureau, il a été convenu avec les invités de procéder à des discussions ouvertes sur différentes questions découlant du rapport moral. Il signale également que **Nathalie Verneau**, Présidente du Comité du personnel (CdP) sortant, et brillamment réélue lors des récentes élections au CdP, n'est pas en mesure d'assister à l'Assemblée générale et est représentée par **Yannick Troadec**, Vice-Président du CdP sortant.

Francis Dangel, Directeur Général de l'Administration, remercie l'AIACE pour l'invitation à assister à son l'Assemblée générale. Il présente la situation budgétaire actuelle du Conseil de l'Europe, qui est très difficile. La Russie, qui contribue à hauteur de 11,2% au budget de l'Organisation, ne paie plus la totalité de sa cotisation depuis deux ans. Il manque 2/3 en 2017, 3/3 en 2018 et 1/3 en 2019 de sa contribution. Pour combler ce manque de recettes et pouvoir, néanmoins, financer les activités du Conseil de l'Europe, le Secrétaire Général a décidé de faire un emprunt interne sur la trésorerie, ce qui a permis de trouver 50 millions d'euros. Mais, si la Russie ne paie pas avant la fin de l'année la totalité de ses contributions, le trou financier s'élèvera à 90 millions d'euros. Pour faire face à cette situation dramatique, le Secrétaire Général a fait élaborer un plan de contingence qui prévoit de baisser, sur trois ans, les dépenses de 34,2 millions d'euros notamment par une baisse des dépenses en personnel, en matériel et en activités, tout en préservant certaines activités prioritaires comme celles concernant les droits de l'homme. Il est aussi proposé de sortir certaines activités concernant p.ex. la jeunesse, du budget ordinaire et de les placer dans des accords partiels à créer qui disposeront de leur propre budget. Il est encore prévu d'économiser sur trois à cinq ans 250 temps plein (départs volontaires, non-remplacement des départs et réduction du nombre et de la durée des contrats temporaires). La conséquence de cet ensemble de mesures est que l'Organisation est à l'arrêt : plus de recrutements sur le budget ordinaire, pas de promotions, un renouvellement du matériel et des installations très prudent et, enfin, un impact extrêmement négatif sur la motivation des agents. Il y a, toute même, une bonne nouvelle : le Comité des ministres a adopté une nouvelle structure de la politique du personnel prévoyant, après quatre ans de contrats à durée déterminée, d'offrir à l'agent un « contrat sans date de fin ».

Yannick Troadec, Vice-Président du Comité du Personnel sortant, tout en saluant la nouvelle politique concernant les contrats, déclare que la situation actuelle, notamment le plan de contingence du Secrétaire Général, crée beaucoup de stress et d'inquiétudes dans le personnel.

Louise Barton, Directrice des Ressources humaines, donne des informations supplémentaires au sujet de la nouvelle politique des contrats temporaires et des nouveaux tests que les candidats à un emploi permanent peuvent passer à domicile devant leur ordinateur, ce qui permet d'économiser du temps et de l'argent.

En réponse à une question de **Günter Mudrich** au sujet de l'impact éventuel sur les pensions des mesures d'économie prévues **Francis Dangel** répond que la situation des pensions est difficile et tendue. Des études actuarielles sont en cours et montrent qu'à l'avenir les Etats membres devraient dépenser plus pour les pensions. Les pensionnés actuels peuvent se prévaloir de la protection des « droits acquis ». Pour les agents actifs, cependant, les deux nouveaux systèmes de pension sont moins favorables et la tentation des Etats membres de rogner sur les futures pensions persiste.

A la suite d'une observation du **Président** concernant l'ajustement annuel des pensions, **Francis Dangel** confirme, qu'au sein de la coordination, le CCR et le CRSG examinent à l'heure actuelle :

- que les pensions du Régime coordonné soient ajustées en fonction non plus de l'évolution des salaires des actifs, mais de l'inflation ;
- que le droit des pensionnés à l'indemnité de l'éducation soit supprimé, sauf dans un nombre très limité des cas.

Il signale que le CRP s'est fermement opposé ces propositions.

Roberto Lamponi , Caroline Ravaud et Bridget O'Loughlin soulèvent la question des modalités de paiement de l'impôt sur le revenu par les pensionnés des Organisations coordonnées dans le cadre de la nouvelle procédure de prélèvement à la source, mise en place en 2019 en France.

Alejandro Zamorano, Chef de l'Unité de la Gestion administrative, sociale et financière des agents, confirme que les pensionnés du Conseil de l'Europe doivent, en ce qui concerne leur pension du Conseil de l'Europe, procéder en 2019 exactement de la même manière que les années précédentes et indiquer dans leur déclaration de revenus 2019 le montant de leur pension perçue en 2018. L'avis d'imposition disponible à partir de la fin juillet indiquera s'il y a des impôts à payer sur les revenus 2018. Le **Président** conseille à tous les pensionnés de mettre de côté tous les mois une somme en prévision du paiement en septembre de l'impôt sur le revenu.

Au sujet de la protection médicale et sociale **Alejandro Zamorano et Patrick Buchmann**, Chef de l'Unité des pensions et des assurances sociales, présentent la procédure de renouvellement du contrat groupe couvrant la période 2020-2022 renouvelable pour une période de trois ans jusqu'à fin 2025. Suite à la décision de la Commission des marchés en mai 2019 Malakoff Médéric Humanis a été choisi comme nouvel assureur, à la place de Allianz, et Henner, le gestionnaire du contrat, a encore été renouvelé. Une communication aux agents actifs et aux pensionnés est en préparation.

David Mardell et le Président demandent des clarifications au sujet de la prise en charge des médicaments acquis à l'étranger et si une hausse des cotisations est à prévoir. **Patrick Buchmann** indique qu'actuellement ces médicaments sont remboursés selon la liste de la Sécurité sociale française, mais que cette liste est régulièrement mise à jour. Aucune hausse des cotisations n'est à prévoir à ce stade.

Francis Dangel félicite l'équipe de l'UPAS pour les bons résultats obtenus lors de la négociation des nouveaux contrats.

En réponse à une question de **Claire Pedotti** au sujet de l'application du « taux unique » des cotisations aux pensionnés, **Patrick Buchmann** explique que la discussion sur les taux à appliquer en paye et sur les pensions aura lieu en septembre/octobre au sein du Comité de Surveillance.

Le Président remercie chaleureusement **l'Administration** pour l'aide apportée à l'AIACE et le dévouement de ses membres.

5. Actions à entreprendre pour défendre notre Régime de pension :

a. Projet de résolution

En ce qui concerne la réforme du Régime de pension coordonné, voulue par le Comité de Coordination sur les Rémunérations (CCR), **le Président** explique que le CCR souhaite supprimer l'indemnité d'éducation pour les agents pensionnés et baser l'ajustement annuel des pensions sur le taux d'inflation du pays de résidence.

Ces réformes sont très défavorables pour les agents pensionnés des Organisations coordonnées. Sur les quelque 8000 agents pensionnés de ces Organisations, seuls 83 bénéficient de l'indemnité d'éducation. Au Conseil de l'Europe, où les pensionnés bénéficiant de l'indemnité d'éducation sont au nombre de 4, le coût total de cette indemnité (actifs et pensionnés confondus) ne représente que 0,3 % du budget de l'Organisation.

L'ajustement des pensions calculé sur l'inflation au lieu de l'évolution des salaires serait très préjudiciable pour les agents pensionnés. En effet, la meilleure défense de nos pensions est le fait qu'elles sont liées aux salaires. Les pensionnés ne peuvent pas faire grève pour défendre leurs pensions ; donc un lien fort et actif entre les pensions et les salaires est essentiel. De plus, l'évolution des pensions en fonction de celle des salaires dans les huit pays de référence s'avère, à une exception près, plus favorable qu'une évolution basée sur l'inflation. Le Comité des représentants du personnel au sein de la Coordination (CRP) reste opposé à un changement du Règlement de pension, tout comme les associations/comités du personnel de toutes les Organisations coordonnées.

En 1994, le Président du CRP, **Gianni Palmieri**, avait écrit une lettre au CCR pour lui rappeler que toute modification du Règlement de pension était impossible, car celui-ci faisait partie intégrante des conditions contractuelles que nous avons acceptées lors de notre embauche par l'Organisation.

L'AAPOCAD a lancé une pétition en ligne et par courrier pour protester contre les projets du CCR et des Secrétaires/Directeurs Généraux de cinq des six Organisations coordonnées. Sur les 3000 membres de l'AAPOCAD 2000 avaient déjà signé cette pétition.

Le Président propose que l'assemblée adopte une Résolution, dont le texte est distribué en séance, pour protester contre ces projets et qui, si adoptée, sera adressée au Secrétaire Général, au Président du CCR et au Comité des Représentants des Secrétaires/Directeurs des Organisations Coordonnées (CRSG).

Brigitte O'Loughlin demande si l'indemnité d'éducation dont elle bénéficie pour son enfant, serait supprimée.

Le Président répond qu'il faudra analyser les mesures transitoires qui seront prévues. Le cas échéant, une action devant le Tribunal administratif serait possible, mais le résultat serait incertain. Quant au non-ajustement des salaires et des pensions du Régime coordonné en 2018, des recours ont été introduits par des agents actifs et pensionnés et la sentence est attendue prochainement¹. Le non-ajustement 2019 a fait également l'objet de réclamations administratives par des pensionnés et des agents en activité ; à la suite du rejet de ces réclamations par le Secrétaire Général, certains des réclamants ont déposé des recours, pour lesquels la procédure devant le Tribunal administratif est ralentie en attendant la sentence concernant les recours contre le non-ajustement en 2018.

En réponse à une question posée par **Anna Trigona**, **le Président** précise que si les recours concernant le non-ajustement en 2018 sont gagnés, les chances que ceux introduits concernant le non-ajustement en 2019 soient gagnés également seront d'autant plus grandes. Si une normalisation intervient dans les relations entre la Fédération de Russie et le Conseil de l'Europe, et que la Russie règle ses dettes envers l'Organisation, une partie de l'argent ainsi versé devrait alimenter le fonds de réserve pour les pensions.

¹ La sentence du Tribunal administratif a été rendue le 20 juin 2019. Bien que rejetant les recours, le Tribunal indique néanmoins, dans les paragraphes 103-105 de sa sentence, une action que les requérants pourraient envisager au cas où la Fédération de Russie réglerait ses dettes envers l'Organisation :

103. *En effet, le Secrétaire Général a plaidé que la décision de ne pas procéder à l'ajustement de 2018 serait irréversible quoiqu'il arrive. Cependant, aux yeux du Tribunal, cet aspect du contentieux n'est pas « actuel » au sens de l'article 59, paragraphe 2, du Statut du Personnel et le Tribunal n'a pas à s'y prononcer.*

104. *Dès lors si la Fédération de Russie s'acquitte de ses contributions de 2017 et 2018 et si l'Organisation ne revient pas sur l'application de la clause de faisabilité budgétaire, sur la base du principe « rebus sic stantibus » (changement fondamental de circonstances) lui aussi codifié dans les deux conventions de Vienne précitées (dans chaque texte à l'article 62), il appartiendra au personnel de l'Organisation qui le souhaite de contester cette nouvelle décision dans les formes et délais prévus à l'article 59 du Statut du Personnel.*

105. *A ce sujet, le Tribunal n'estime pas inutile de noter que dans le cadre du contentieux qui vient de s'ouvrir devant lui pour la question similaire du non ajustement des rémunérations pour 2019 (recours NOS 607-615/2019 — Alberelli (IV) et autres c. Secrétaire Général du Conseil de l'Europe), il a été fait état de la décision du Comité des Ministres du 28 novembre 2018, qui est à l'origine des décisions administratives attaquées dans ces nouveaux recours, d'examiner une proposition du Secrétaire Général d'appliquer l'ajustement des rémunérations si le paiement des contributions obligatoire intervient en 2019.*

Caroline Ravaux précise qu'à partir de six mois de retard de paiement, un Etat membre doit payer des intérêts. Elle préfère que ces intérêts dus par la Fédération de Russie servent plutôt le Fonds de Pensions (que la Russie n'a plus alimenté depuis deux ans) que l'ajustement des salaires et des pensions.

Le Président propose de passer au vote sur le projet de Résolution relatif à la réforme du Régime de pensions coordonné.

L'assemblée adopte cette Résolution à l'unanimité moins une abstention².

Marc Scheuer explique pourquoi il s'est abstenu. Il estime que la formulation du texte est trop radicale. Elle ne laisse pas de place à la négociation.

Le Président explique que l'expression forte vise une réunion bilatérale prévue entre le CCR et le CRP. En général, les membres du CCR n'engagent pas de débat mais souvent ils écoutent. Il transmettra le texte au Secrétaire Général, ainsi qu'au Président du CCR, en demandant qu'il soit transmis également aux délégations nationales.

b. Autres actions

Le Président annonce qu'une manifestation organisée par l'AAPOCAD est prévue à Paris le 2 juillet 2019 à l'occasion d'une réunion du CCR. Une invitation à manifester a été envoyée aux membres de l'AAPOCAD habitant Paris et ses environs, qui pourraient y participer sans encourir trop de frais. Cependant, si un membre de l'AIACE souhaite y participer, il est invité à se faire connaître.

* * * * *

70^{ème} anniversaire du Conseil de l'Europe – projet de plantation d'un chêne européen

Le Président informe l'Assemblée du projet de plantation d'un chêne européen sur la pelouse devant le bâtiment principale pour marquer le 70^{ème} anniversaire du Conseil de l'Europe. Après l'accord des différentes parties qui se sont associées à cette initiative (CdP, Amicale, l'Association internationale des anciens de l'Union européenne (AIACE – que, pour éviter la confusion, nous écrivons AIACE-EU) et les services concernés du Conseil de l'Europe), la date de la cérémonie a été fixée au 4 octobre 2019. Le programme de la cérémonie est actuellement en élaboration et sera transmis à tous les membres de l'AIACE. L'idée de cette initiative émane de **Fotaq Andrea**, ancien ambassadeur de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe. La cérémonie est prévue pour 13h le 4 octobre, dernier jour de la partie de session de l'Assemblée Parlementaire (30 septembre – 4 octobre 2019). Un groupe d'adhérents de l'AIACE-EU vivant dans le Grand Est de la France viendra ce jour à Strasbourg pour participer à la cérémonie de la plantation du chêne mais également pour participer à un programme culturel qui inclura la Neustadt à Strasbourg, patrimoine mondiale de l'UNESCO.

Le Président informe l'Assemblée que lors des récentes élections du Comité du Personnel **Mélina Babocsay** et lui-même ont été (ré)élus au titre des agents pensionnés.

* * * * *

./.

² Le texte de la résolution peut être consulté en annexe IV.

6. Association des pensionnés de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (APCEB) - Nouvelles

- Intervention du Président de l'APCEB, Ahmet Kizil :

« Monsieur le Président, Chers collègues de l'AIACE,

Je tiens, d'abord, à vous remercier vivement de l'invitation à votre Assemblée Générale. C'est un très grand plaisir pour moi-même et ma collègue Michèle Meunier, vice-Présidente de notre Association, d'être parmi vous aujourd'hui. Je vous salue tous au nom de tous les pensionnés de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe. Je sais que Michèle, qui a déjà participé à vos AG des années précédentes (pour elle, cette AG est sa 4^e), vous a déjà mis au courant de nos activités, de nos soucis. John et ses collègues vous ont aussi certainement parlé de notre association, l'APCEB.

Je voudrais donc vous faire un petit résumé qui vous donne une vue d'ensemble sur l'APCEB, vous informer des récentes évolutions et vous dire nos préoccupations.

A - La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (la CEB)

Mais avant cela, je vais dire quelques mots sur la Banque de Développement du Conseil de l'Europe en m'appuyant sur le rapport annuel de la Banque qui a été publié au mois d'avril. La CEB continue à financer essentiellement les projets sociaux. Conformément à son Plan de développement 2017-2019, elle travaille en étroite coopération avec ses pays membres où elle soutient les projets dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement. Elle donne la priorité aux projets pour l'action climatique (par exemple, projets visant la réduction des émissions de CO₂, la prévention de catastrophes naturelles), la croissance durable et inclusive, le renforcement de l'emploi (financement de micro-, moyennes et petites entreprises, l'intégration des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées).

Voici les chiffres clés pour 2018 :

- Le montant des **projets approuvés en 2018 s'élève à € 3,9 milliards**, (comparable au chiffre record de prêts approuvés de 2017). Cela permettra de générer au total € 10,9 milliards d'investissements dans ses États membres.
- **le stock de projets en attente de financement** s'élève à € 7,9 milliards, soit une augmentation de 13,0% par rapport à 2017
- **les prêts décaissés** atteignent un total de **€ 2,8 milliards** (en hausse de 20,5%)
- **l'encours de prêts ressort à € 14,6 milliards** (+6,0%)
- **les fonds levés** sur les marchés de capitaux internationaux pour répondre à une importante demande de financement de projets représentent **4,9 milliards**.
- le **total du bilan atteint € 24 348 milliards**
- **le résultat net s'élève à € 97,5 millions en 2018, contre € 112,0 millions en 2017**

Un meilleur rating

A la lumière de sa bonne performance d'ensemble, la Banque a obtenu une excellente notation accordée par Standard & Poor's. En effet la notation de la CEB (rating) a été relevé le 15 février 2019, de 'AA+, perspective positive' à 'AAA, perspective stable'.

Intervention du Vice-Gouverneur

Le Vice-Gouverneur de la CEB, Carlo Monticelli qui est venu saluer les pensionnés lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 22 mars (John était présent) a fait une petite intervention sur les activités de la CEB. Et il nous a assuré de la très bonne santé financière de la CEB en disant que la CEB a dépassé ses objectifs d'activités en 2018 et a continué à renforcer le partenariat avec des donateurs pour soutenir des projets destinés à des groupes des populations très défavorisées.

./.

Un mot également sur le personnel de la Banque :

Fin 2018, le personnel de la CEB comprenait 206 agents avec un âge moyen de 48 ans et 11 ans de service en moyenne. 31 nationalités étaient représentées. La CEB applique le même barème de salaires que le Conseil de l'Europe mais dispose d'un régime de pension propre. Actuellement deux régimes de pensions cohabitent (un pour les agents recrutés avant le 1^{er} janvier 2014 et un autre pour ceux recrutés après). Cette année le Conseil d'administration de la CEB a approuvé une augmentation des salaires et des pensions, le taux d'indexation étant de 2,5 % au 1^{er} janvier 2019 comme recommandé par les organisations coordonnées.

B – l'Association des Pensionnés de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (APCEB)

L'APCEB, Association des Pensionnés de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe, comprend 33 adhérents et 1 associé sur les 53 pensionnés de la CEB. Elle est petite, comparée à la vôtre (520 sur 870). Elle regroupe 62 % des pensionnés de la Banque (presque le même taux que l'AIACE qui est 60%). La moyenne d'âge des retraités est de 70 ans. Les pensionnés à venir seraient de 3 à 4 par an entre 2020 et 2023, et puis de 7 à 8 après 2024 selon l'information obtenue de la division des Ressources Humaines.

Résolution 1601 (2018) et nouveau représentant des Retraités au sein du CdP

Monsieur le Président, comme vous le savez, notre objectif majeur au sein de la CEB depuis la création de notre Association était d'obtenir la participation des pensionnés au Comité du Personnel pour les sujets liés aux pensions et à la protection sociale et médicale. C'était notre priorité. Pour cela, il fallait modifier le Statut du Personnel de la CEB.

La Résolution 1601(2018)

Après plusieurs années d'efforts, de demandes réitérées de notre part auprès des différentes plateformes au sein de la CEB, (Gouverneur, CdP, DRH, différents services de la Banque comme le service juridique...), le Conseil d'Administration de la Banque lors de sa séance du 28 septembre 2018 a enfin approuvé la Résolution 1601 (2018) modifiant l'Annexe 1 du Statut du Personnel (Règlement sur la participation du personnel) à la suite de la proposition du Gouverneur qui a suivi notre recommandation. Ainsi, le CdP sera dorénavant composé de 8 membres (7 membres représentant les actifs et un membre représentant les retraités) et deux collègues d'électeurs sont créés (un pour les actifs et un pour les pensionnés).

Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire du Personnel de la CEB du 12 mars dernier, a approuvé à l'unanimité la révision du Règlement concernant la composition du Comité de Personnel et l'élection de ses membres. Cette révision précise la procédure et les modalités des élections.

Elections

L'élection du nouveau Comité du Personnel a eu lieu le 23 mai 2019, à la suite de l'appel du bureau Electoral, pour les deux collègues. Grace aux efforts conjoints de la DRH et de notre association, nous avons réussi à établir une liste électorale des pensionnés, avoir le quorum et procéder à un vote qui a été validé.

Représentante élue

J'ai donc le plaisir de vous informer que les pensionnés de la CEB ont élu leur représentante qui est notre collègue **Michèle Meunier** ici présente. Il y avait un autre candidat, notre collègue **Jean Louis Nguyen** qui a obtenu un nombre de voix inférieur. Les textes ne prévoyant pas de suppléant, il était important d'avoir au moins deux candidats³. Je remercie encore une fois Michèle et Jean-Louis d'avoir été candidats. Et encore félicitations.

Je me réjouis de ce résultat parce que cette longue étape a été gagnée grâce aux efforts de l'APCEB, notre Association. C'est la fierté de tous les membres du bureau. En effet, avec un Statut amendé, notre association est reconnue au plus haut niveau par la CEB et nous avons établi, à présent, un lien officiel avec la CEB. Ce point était un de nos objectifs fixés dans le statut de notre Association⁴.

Nous croyons que le fait d'être représentée au CdP permettra à l'APCEB de fortifier les relations avec la CEB, de favoriser l'information des retraités et représenter les intérêts et les droits des pensionnés et des ayants-droit vis à vis de la CEB.

Comité Consultatif sur les Pensions (CCP)

Un mot également sur le Comité Consultatif sur les Pensions.

Dans les années à venir, nous souhaiterions aussi qu'un représentant des pensionnés soit invité au Comité Consultatif sur les Pensions (CCP) anciennement appelé « Comité Consultatif de Gestion du Fonds Autonome des Pensions ». En effet, c'est un sujet de préoccupation pour nous, car les pensions font l'objet uniquement d'une provision dans le bilan de la Banque, calculée et actualisée chaque année par la proposition des actuaires. Selon ce système, aucun actif n'est dédié aux pensions dans les avoirs de la CEB et il n'y a pas d'entité juridique séparée. En outre, il n'existe aucune garantie spécifique des Etats membres dans le cas d'une « dissolution » de la CEB.

Prélèvement à la source

Un mot sur un sujet très actuel, le prélèvement à la source en France. Comme vous en avez discuté longuement, je voulais dire seulement que nous aussi, avons suggéré à nos membres de faire leurs déclarations comme avant, mais économiser tous les mois pour ne pas être surpris au moment du paiement des impôts vers la fin de l'année. Le conseil du Président de l'AAPOCAD allait dans le même sens !

Quelques mots sur nos relations avec AIACE et AAPOCAD

Je tiens à souligner que les relations entre nos deux associations APCEB et AIACE qui se sont développées depuis 2015, sont excellentes grâce notamment à notre ami **John Parsons** et ses collègues. Nous avons été invités à votre Assemblée Générale tous les ans depuis 2016. Nous avons aussi été très heureux de vous accueillir à Paris lors de notre Assemblée générale en 2017, 2018 et le 22 mars 2019.

³ Lorsque le siège de membre retraité est vacant, devient membre, dans la mesure du possible, l'agent retraité ayant obtenu le plus grand nombre de voix aux élections

⁴ En effet l'art.2 du notre Statut prévoit « d'établir un lien officiel avec la CEB afin que l'Association soit reconnue comme une organisation représentative et interlocuteur crédible des pensionnés et ayants-droit de la CEB ».

Nos collègues pensionnés et les représentants de l'administration de la CEB et du Comité du personnel qui étaient présents à notre AG ont été fort intéressés d'entendre John sur plusieurs sujets notamment sur le contrat à négocier pour l'assurance médicale et sociale, au sein du COS avec HENNER pour la période 2020-2022 ou sur le problème du prélèvement à la source en France, ou même sur le rôle et la mission principale de l'AAPOCAD puisqu'il était là en même temps en tant que Président de l'AAPOCAD.

./.

AAPOCAD

En parlant de l'AAPOCAD, notre Association continue à lier et à garder des liens avec les autres associations. Dans ce sens, je peux citer l'AAPOCAD, bien sûr. Nous participons aux AG de l'AAPOCAD en tant que APCEB mais aussi nous invitons nos pensionnés à être membres de l'AAPOCAD qui est la seule Association permettant aux pensionnés de défendre collectivement leurs systèmes de pensions et leurs avantages en liaison étroite avec les Associations des Pensionnés des Organisations Coordonnées dont les présidents ont le droit de participer au Conseil d'administration de l'AAPOCAD. Plusieurs de nos membres sont aussi membres individuels de l'AAPOCAD, ce qui nous semble également très important et nous permet d'être informés des sujets touchant aux intérêts des pensionnés en discussion au sein du CCR (Comité de Coordination sur les rémunérations)

Dernièrement, nous avons reçu le mail de l'AAPOCAD concernant l'éventualité d'une modification des modalités d'ajustement annuel des pensions que le CCR ne voudrait plus aligner sur celui des salaires des agents en activité. Nous avons transmis tout de suite ce mail à nos pensionnés pour que ceux qui sont adhérents à l'AAPOCAD signent la pétition jointe, s'ils le souhaitent et nous avons sollicité ceux qui ne sont pas encore adhérents à l'AAPOCAD à le faire en ajoutant que nous devons tous agir ensemble, pour l'intérêt de tous.

Pour terminer

A l'avenir, nous sommes convaincus que les échanges entre nos deux Associations se renforceront encore et que nous pourrions coopérer dans les domaines utiles dans l'intérêt des retraités et de nos deux organisations. Je vous remercie de votre attention. »

Le Président, John Parsons, remercie **Ahmet Kizil** et précise que les agents pensionnés de la Banque de Développement ont vu leurs pensions ajustées en 2018 et 2019. La Banque paie aussi les salaires d'un petit nombre d'agents au siège du Conseil de l'Europe et a financé quelques projets de l'Organisation.

7. Finances

a. Rapport du Trésorier

La nouvelle trésorière, Françoise Prinz, présente le rapport financier de l'exercice 2018 au nom de Günter Nagel qui a exercé la fonction de trésorier jusqu'à la fin de cette année-là et qui s'est excusé de ne pas pouvoir assister à l'Assemblée. Elle relève que la situation financière de 2018 était en équilibre. Les dépenses les plus importantes au cours de cette année concernaient le soutien financier à un recours (3.000 €) . Les avoirs de l'Association s'élèvent à près de 40.000 €. Elle propose de maintenir la cotisation pour 2020 à 15 €.

Les commissaires aux comptes, Yvan Montigny et Michael Vorbeck, avaient contrôlé les comptes et donné leur approbation.

b. Quitus du Trésorier

L'assemblée donne quitus à l'ancien trésorier, **Günter Nagel**.

c. Cotisation pour 2020

L'assemblée décide de maintenir la cotisation pour 2020 à € 15.

d. Election des commissaires aux comptes pour 2019

L'assemblée renomme **Ivan Montigny** et **Michael Vorbeck** commissaires aux comptes pour 2019.

8. Election du Bureau

Le **Président** informe l'Assemblée que le Bureau actuel est composé comme suit : **Mélina Babocsay, Hans de Jonge, Monique Finck, Jack Hanning, Hanno Hartig, Agnès Heitz, Roberto La Porta, Günter Nagel, Simon Palmer, John Parsons, Marie Odile Stadler-Galindo, Françoise Tondre, Alfonso Zardi**.

Les membres du Bureau actuels se représentent. De plus, il a reçu la candidature de **Brigitte O'Loughlin**.

Claire Pedotti présente sa candidature en séance.

Tous les membres du Bureau sortant, ainsi que **Brigitte O'Loughlin** et **Claire Pedotti** sont élus membres du Bureau pour l'exercice 2019-2020.

9. Questions diverses

Néant

10. Clôture de l'assemblée

Le Président lève la séance à 12h45.

L'assemblée est suivie d'un déjeuner offert aux participants par le Directeur Général de l'Administration et des Finances au restaurant Bleu.

Annexe I.a. Liste des membres ayant participé à l'Assemblée générale

Geneviève Artzet
Judy Ashman
Maryvonne Barrett
Christine Belenesi
Karl-Friedrich Bopp
Joëlle Bouteiller
Adrian Butler
Karla Charreton
Hans de Jonge
Michele de Salvia
Agneta Derrien
Blanche Detzem
André-Jacques Dodin
Andrew Drzemczewski
Vincent Egloff
Monique Finck
Roger Greth
Marcel Gruber
Giuseppe Guarneri
Hanno Hartig

Agnès Heitz
Danielle Heysch
Françoise Kamolnavin
Margaret Killerby
Sabine Klein-Gunn
François Kolb
Roberto La Porta
Hilde Lédy
Halvor Lervik
Jürgen Marctus
David Mardell
Jean-Pierre Massué
Danielle Michel
Bridget O'Loughlin
Alphonse Oberlé
Olöf Olafsdottir
Pascal Palermi
John Parsons
Claire Pedotti
Giulia Podestà

Brigitte Rall
Wolfgang Rau
Claude Rhein
Sabine Rinck
Fabienne Schaeffer
Daniel Scheiber
Ginette Schliffer
Doris Schneider
Gérard Schoeffter
Klaus Schumann
Ian Smith
Marie-Odile Stadler-Galindo
René Stortz
Dympna Swanton
Giuseppe Tessari
Françoise Tondre
Anna Trigona
Michael Vorbeck
Véronique Zillig

Annexe I.b. Liste des adhérents qui se sont excusés

Mélina Babocsay
Nadine Barry
Vincent Berger
Michèle Carliez
Isabelle de Pange
André-Jacques Dodin

Cornelia Elbisser
Bruno Haller
Jack Hanning
Gunilla Hedman
Marlyse Linder
Yvonne Mangold

Ivan Montigny
Günter Nagel
Felicity Rainbow
Muammer Topaloglu
Yvonne Zaegel

**40^{ème} Assemblée Générale
Vendredi 14 juin 2019 à 9h30 – Salle 9 – Conseil de l'Europe**

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président, John Parsons, et accueil de nos invités :
 - Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale Adjointe
 - Francis Dangel, Directeur Général de l'Administration
 - Nathalie Verneau, Présidente du Comité du personnel
 - Louise Barton, Directrice des Ressources humaines
 - Alejandro Zamorano, Chef du Service de la Gestion administrative, sociale et financière des agents
 - Patrick Buchmann, Chef de l'Unité des pensions et des assurances sociales
 - Thérèse Bruntz, Assistante sociale
 - Ahmet Kizil et Michèle Meunier, APCEB
2. Adoption de l'Ordre du jour
3. Intervention de la Secrétaire Générale Adjointe, Gabriella Battaini-Dragoni, représentant le Secrétaire Général

~~Intervention de Nathalie Verneau, Présidente du Comité du Personnel~~
4. Rapport moral du Président et discussions sur, notamment :
 - Réforme du Régime de pension coordonné
 - Non-ajustement des pensions – recours 2018 et recours 2019
5. Actions à entreprendre pour défendre notre Régime de pension :
 - a. Projet de résolution
 - b. Autres
6. Association des pensionnés de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (APCEB) – Nouvelles (Ahmet Kizil, Président, Michèle Meunier)
7. Finances :
 - a. Rapport du Trésorier pour l'exercice 2018, et Rapport des Commissaires aux comptes, Michael Vorbeck et Ivan Montigny.
 - b. Quitus du Trésorier
 - c. Adoption du montant de la cotisation pour 2019
 - d. Election des commissaires aux comptes pour 2019
8. Election du Bureau : Appel à candidatures
9. Questions diverses
10. Clôture [suivie du déjeuner offert par le Directeur Général de l'Administration]

Annexe III

40^{ème} Assemblée générale de l'AIACE Rapport moral du Président



AIACE_AG_2019_Ra
pport_moral_Présidé

***Pour accéder au texte du rapport moral du Président,
double-cliquer sur l'icône ci-dessus***

Annexe IV

Résolution sur la réforme projetée du Régime de pension coordonné *adoptée par l'Assemblée générale réunie le 14 juin 2019*



AIACE_AG_2019_Rés
olution_FINAL.pdf

***Pour accéder au texte de la Résolution de l'Assemblée générale,
double-cliquer sur l'icône ci-dessus***